



Divorce avec une Péruvienne

Par **dupdup62**, le **05/03/2018 à 11:25**

bonjour, rnje me suis marié il y a 2 ans an Pérou, j'ai le livret de famille transcrit par l'ambassade et je souhaiterai divorcerrnj'aimerais connaître les démarches à faire, je n'y connais rienrma femme m'a dit qu'elle pourrait faire cela au Pérou mais qu'il lui faudrait une procuration pour qu'elle s'occupe elle-même du divorce dans son pays avec le sceau du ministère des affaires étrangères et que cela ne prendrait que 3 moisrnest-ce que c'est vrai? il n'y a aucun risque pour moi?rnj'ai oublié de dire que comme cela elle paiera tout le divorcernsi c'est possible de faire comme cela, j'aimerais savoir comment lui faire la procuration avec le sceau du ministère des affaires étrangères, je suis du Pas-de-CalaisrnrnMerci par avance